



MA PAROLE A DU POUVOIR

Claire MORAND et Jean-Luc CAMPAGNE
Garants de la Commission Nationale
du Débat Public sur le projet CIGEO

Synthèse des préconisations des garants pour la phase de concertation continue durant la phase d’instruction de la DAC

19.10.2023 | Groupe de suivi « Concertation Projet CIGEO » du HCTISN

3^{ème} rapport intermédiaire de la concertation continue

- [Publié le 17 juillet 2023](#)

- il identifie les différents cadres de dialogue sur le projet, les démarches engagées ou prévues, et les outils disponibles ou en cours de création pour permettre la participation du public et/ou son information
- il propose un bilan des travaux en cours et une vingtaine de préconisations pour la suite de la concertation qui s'appuient sur les principes promus par la CNDP et les recommandations de l'avis du HCTISN de septembre 2020.

5 orientations

- Organiser la concertation continue menée par l'ANDRA durant l'instruction de la DAC en prenant en compte les particularités du projet et des échelles de temps et de territoire
- Assurer la disponibilité régulière des informations vers le public
- Organiser une revue des sujets encore en débat avant la décision attendue de l'Etat
- Organiser les retours vers le public et les parties prenantes et la capitalisation progressive des travaux
- Conserver la mémoire de la concertation publique depuis 2013

1/ Concertation continue menée par l'ANDRA

- Veiller aux possibilités du public de s'exprimer aux différentes échelles du projet (national et local) et sur l'ensemble des thématiques concernées par le projet
- Rechercher la mobilisation d'un public plus jeune et plus diversifié en développant des modalités variées : par exemple : modules de concertation tournés vers les jeunes, mobilisation du Conseil Régional du Grand Est, panel de citoyens, séance d'échange avec les CLI
- Permettre au public local de s'exprimer sur les thématiques de portée nationale en plus des thématiques exclusivement locales. Examiner avec le CLIS de Bure la place qu'il pourrait prendre.
- Maintenir ouverte et à jour la plateforme de concertation de l'ANDRA en ajoutant régulièrement des informations claires et simples sur la concertation en cours et les points d'intérêt du public

2/ Assurer la disponibilité régulière des informations vers le public

- Disposer rapidement d'un site d'information dédié à Cigéo, répondant aux principes et aux recommandations formulés par le Haut comité dans son avis de 2020
- Bien structurer l'implication du groupe de suivi dans les choix de pilotage du site (principes de restructuration, fonctionnement, charte de bonnes pratiques, suivi du site)
- Organiser les remontées d'information venant des différentes démarches pour que le public dispose régulièrement des informations à jour sur l'actualité et l'avancement des différents travaux

(action HAMAVL 1, recommandations 1, 2 et 3 du HCTISN)

3/ Organiser une revue des sujets encore en débat avant la décision attendue de l'Etat

- Organiser une revue des sujets encore en débat avant la clôture de l'instruction de la DAC, dans un cadre de mise en œuvre indépendant afin d'assurer au public comme au décideur final qu'aucun sujet ne sera resté hors du champ de la concertation au moment d'une étape majeure de décision pour le projet.
- Et notamment sur les sujets suivants : Éthique, opportunité du projet et ses alternatives, transport des colis, gouvernance : définition et portée

(recommandations 2 et 7 du HCTISN)

4/ Organiser les retours vers le public et les parties prenantes et la capitalisation progressive des travaux

- Favoriser un apport mutuel entre les travaux du PNGMDR, réservés aux parties prenantes, et les échanges conduits dans les autres cadres de dialogue
- Etudier en Comité de suivi des concertations Cigéo par quels moyens et selon quelle périodicité opérer la compilation et la capitalisation des éléments issus des différents cadres de dialogue
- Organiser un temps de clôture permettant sur quelques thèmes retenus en commun de partager les principaux enseignements dégagés par les différents canaux de concertation et de dialogue

5/ Conserver la mémoire de la concertation publique depuis 2013

- Mettre à profit la durée de l'instruction de la DAC pour engager une réflexion collective sur une méthodologie visant la conservation et la restitution des arguments exposés durant la concertation depuis 2013 afin de transmettre aux jeunes générations les clés de compréhension des différents jalons de décision, qu'elle pourrait avoir à réexaminer dans le cadre du principe de réversibilité du projet
- Rôle clé du HCTISN dans l'impulsion de cette démarche